

# Ministère de l'Intérieur.

## Prix de Voyage Historique

- 1.<sup>o</sup> Il sera ajouté aux Concours qui ont lieu dans l'École royale des Beaux-Arts, un Concours de Voyage Historique dont le résultat, comme celui des autres Concours de ce genre, grand Prix ou portant le faveur de la Personne du Roi en Italie pendant quatre années.
- 2.<sup>o</sup> Le Sujet du Concours sera exclusivement un sujet d'opéra noble et historique. Il sera donné par la Section de peinture de l'Académie Royale des Beaux-Arts et sans la forme et à l'usage pour les autres Concours.
- 3.<sup>o</sup> Les Deux vaincus de l'Académie à Rome y jouiront pendant trois ans de mêmes avantages que les vaincus d'autres avec cette différence qu'ils toucheront seulement leur pension entière pendant dix mois de l'année qu'ils employeront à étudier soit aux environs de Rome, soit en différentes parties de l'Italie.
- 4.<sup>o</sup> À l'expiration de trois années ils auront le pécule de leur résidence; ils recevront en argent la pension entière de leur quatrième année, et ils auront libres après le voyage où leur goût les appellera.
- 5.<sup>o</sup> Les conditions imposées à tous les pensionnaires de l'École de Rome relativement à l'envoi annuel des Œuvres qu'ils veulent faire, seront applicables aux deux vaincus de Voyage Historique avec les différences que l'on verra leur genre.
- 6.<sup>o</sup> Les Détails d'organisation et de Discipline intérieure du Concours de Voyage seront déterminés par un règlement de l'Académie Royale des Beaux-Arts.

Ce Vente de ces Brevets de M. Michallon ayant remporté le Prix de Voyage Historique est assis à Rome comme Pensionnaire, à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 1814.